

TROUSSEAU de l'ÉLÈVE INTERNE

Pour éviter les pertes et les vols, tous les vêtements et matériels doivent être marqués **au nom entier de l'élève**

- 1 drap + couverture ou couette avec enveloppe – sac de couchage **interdit**
- 1 drap housse obligatoire
- Traversin ou oreiller avec enveloppe
- 1 alèse **obligatoire**
- Nécessaire de toilette
- Tenue de nuit
- 1 sac pour linge sale
- Cintres
- 1 cadenas à code \emptyset 6 mm pour l'armoire à l'internat et/ou vestiaire
- Claquettes de piscine/douche
- Chaussons

Tous les médicaments administrés au sein de l'établissement doivent être déposés à l'infirmerie, accompagnés de l'ordonnance en cours de validité ou de sa copie. L'établissement décline toute responsabilité en cas de non-respect de cette disposition.

Pour les traitements permanents, seuls les piluliers hebdomadaires préalablement préparés et remplis par la famille seront acceptés.

Il est également recommandé, en début d'année scolaire, de demander au médecin traitant une ordonnance mentionnant les médicaments usuels (paracétamol, Spasfon, etc.) susceptibles d'être administrés si nécessaire. Cette ordonnance, accompagnée des médicaments correspondants, pourra être déposée à l'infirmerie afin de faciliter leur administration en cas de besoin.

Déodorant à gaz interdit